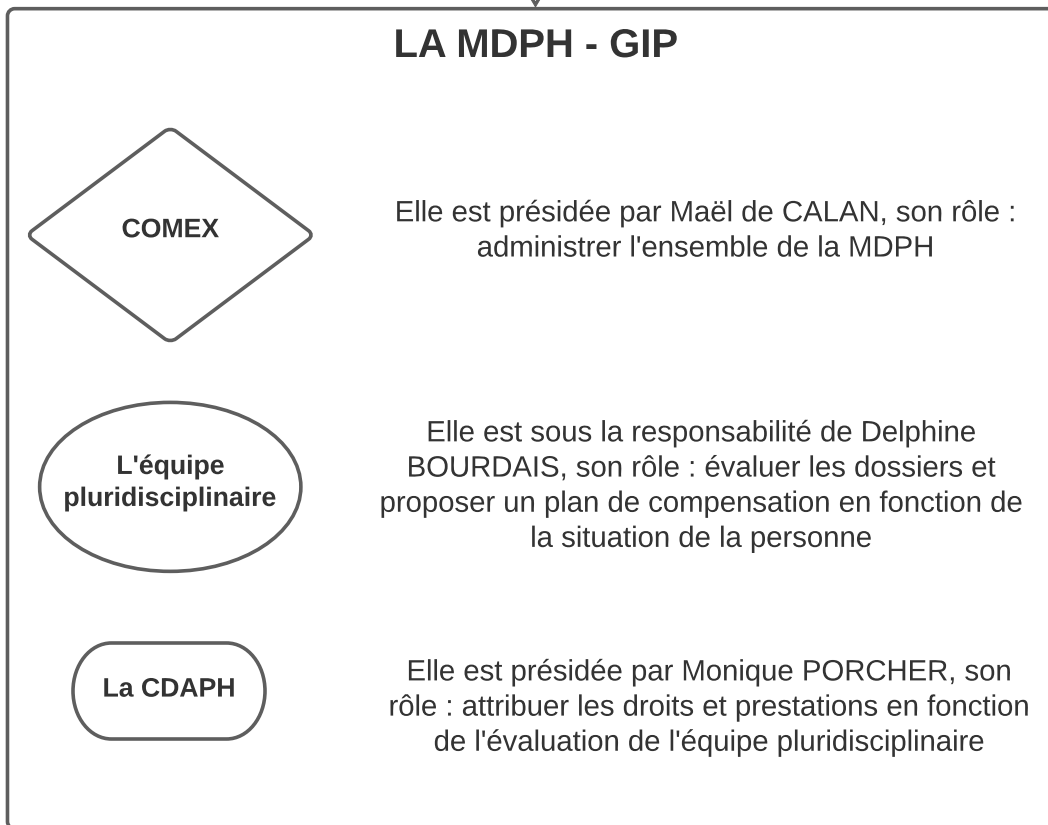




La MDPH, sous la tutelle administrative et financière du CD



Composition de la COMEX :

- Conseil départemental (14 membres titulaires et le Président CD)
- Associations désignées par le CDCA (7 membres titulaires)
- Etat, ARS, assurance maladie, éducation nationale ... (7 membres titulaires)

Composition de l'équipe pluridisciplinaire :

médecins, psychologue, infirmières, travailleurs sociaux, enseignants, ergothérapeute ...

Composition de la CDAPH :

- Associations désignées par la DDETS (7 membres titulaires)
- Etat, ARS, assurance maladie, éducation nationale (6 membres titulaires)
- Conseil départemental (4 membres titulaires)
- Syndicats, parents d'élèves, CDCA (4 membres titulaires)
- ESMS, voix consultative (2 membres titulaires)

Les trois principaux financeurs de la MDPH :

- Le Conseil départemental
- L'Etat
- La CNSA

Glossaire :

- ARS : Agence régionale de santé
- CD : Conseil départemental
- CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- COMEX : Commission Exécutive de la MDPH
- DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- ESMS : Etablissements et services médico-sociaux
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
- GIP : groupement d'intérêt public